

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (C.W.T) et Zied KHEDIMALLAH (Audit & Consulting Business).

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Notes 31/12/2017 31/12/2016 (*)

Actifs

AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	246 181	168 365
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	195 632	171 952
AC3	Créances sur la clientèle	3	8 049 792	6 296 901
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	529 056	466 415
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 346 331	1 134 358
AC5B	Titres mis en équivalence		21 138	9 580
AC6	Valeurs immobilisées	6	117 517	85 093
AC7	Autres actifs	7	344 301	475 115
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		3 657	4 518
AC9	Impôt différé Actif		21 973	21 308

Total des actifs			10 875 578	8 833 605
-------------------------	--	--	-------------------	------------------

Passifs

PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 864 172	1 365 405
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	5 926 532	5 175 577
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 402 841	1 001 711
PA5	Autres passifs	11	667 828	446 994
PA6	Impôt différé Passif		16 740	13 069

Total des passifs			9 878 113	8 002 756
--------------------------	--	--	------------------	------------------

Intérêts Minoritaires			200 762	244 566
------------------------------	--	--	----------------	----------------

Capitaux propres

CP1	Capital		238 000	170 000
CP2	Réserves		449 239	333 566
CP6	Résultat de l'exercice		109 464	82 717

Total des Capitaux propres	12	796 703	586 283
----------------------------	----	---------	---------

Total des capitaux propres et passifs		10 875 578	8 833 605
---------------------------------------	--	------------	-----------

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Notes 31/12/2017 31/12/2016

Passifs éventuels

HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	628 724	640 583
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		27 735	97 053
	B- En faveur de la clientèle		600 989	543 530
HB2	Crédits documentaires		452 150	453 941
HB3	Effets et autres créances donnés		1 278 361	749 000
Total des passifs éventuels			2 359 235	1 843 524

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	13	980 052	1 099 075
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		980 052	1 099 075
HB5	Engagements sur titres		29 305	19 345
	A- Participations non libérées		29 305	19 345
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			1 009 357	1 118 420

Engagements reçus

HB6	Engagements de financement reçues	14	268 829	272 601
HB7	Garanties reçues	15	121 150	156 067
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		-	40 967
	C- Garanties reçues de la clientèle		121 150	115 100
Total des engagements reçus			389 979	428 668

ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

		Notes	2017	31/12/2016 (*)
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	524 891	405 440
PR2	Commissions (en produits)	17	172 162	145 747
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	115 957	88 073
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	12 475	9 278
Total produits bancaires			825 485	648 538
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(347 185)	(257 835)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances		(81 953)	(64 130)
CH2	Commissions encourues		(9 082)	(6 147)
Total charges d'exploitation bancaire			(438 220)	(328 112)
Total Produit net bancaire			387 265	320 426
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(46 893)	(63 383)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	(7 917)	(3 631)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	46 217	43 626
CH6	Frais de personnel		(137 953)	(103 790)
CH7	Charges générales d'exploitation		(29 286)	(35 790)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 224)	(15 841)
Résultat d'exploitation			197 209	141 617
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(9 120)	(5 378)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	337	368
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(60 161)	(34 212)
Résultat des activités ordinaires			128 265	102 395
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(8 013)	(7 315)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(10 788)	(12 363)
Résultat net de l'exercice			109 464	82 717
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			109 464	82 717

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

(Unité en mille dinars)

Note
s 2017 31/12/2016 ()

Activité d'exploitation

Produits d'exploitation bancaire encaissés	770 164	612 645
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(435 649)	(320 566)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	(28 713)	(9 735)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	257 264	501 940
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(1 841 607)	(522 976)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	756 756	393 326
Titres de placement	(37 956)	620 444
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	113 884	(97 292)
Sommes reçues des débiteurs divers	75 519	(283 580)
Impôt sur les bénéfices	(30 542)	(25 659)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(400 880)	868 547

Activité d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	12 475	8 479
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(239 485)	(809 003)
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(21 346)	(20 015)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(248 356)	(820 539)

Activité de financement

Emission d'actions	102 000	-
Emission d'emprunts	401 854	(291 163)
Augmentation / diminution des ressources spéciales	(8 632)	(14 091)
Dividendes versés	(20 101)	(6 395)
Autres flux de financement	(38 334)	77 105
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	436 787	(234 544)

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 811	14 237
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(176 638)	(172 299)

Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(607 307)	(435 007)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26 (783 945)	(607 307)

(*) les chiffres de la situation au 31/12/2016 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2017

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référenciel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués:

Les états financiers du groupe de la « BH » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2012-20 du 6 Décembre 2012, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991,

la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2017, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 6 486 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 28 297 MD au titre de l'exercice 2017

2.2.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.2.2. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres récédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

Pour l'exercice 2017, concernant les Bons de trésor, la banque a opté pour une nouvelle politique de liquidité ayant pour conséquence un reclassement de 20% des BTA en titres de placement et 80% en titres d'investissement.

2.2.3. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

Présentation des états financiers consolidés de synthèse:

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés. Par conséquent, certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées. Les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Périmètre, méthodes et règles de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 12 entités au 31/12/2017 :

- 11 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit:

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2017	2016		
Banque de l'Habitat	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
SICAF BH Epargne Investissement	53,17	53,17	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,89	44,28	Mise en équivalence	France
Société STIMEC	43,01	43,01	Intégration Globale	Tunisie
Société BH Invest	62,27	62,27	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	7,01	5,14	Intégration Globale	Tunisie
Assurances SALIM (*)	33,88	33,88	Intégration Globale	Tunisie
Société SIM SICAR	52,84	52,84	Intégration Globale	Tunisie
Société SOPIVEL	58,40	58,40	Intégration Globale	Tunisie
Société Général Recouvrement	77,32	77,34	Intégration Globale	Tunisie
Modern Leasing (*)	52,63	52,77	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Placement	76,83	71,17	Intégration Globale	Tunisie

(*) Sociétés cotées en bourse

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,

- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « SGRC » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « SGRC ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagé par quelque moyen que ce soit.

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Notes sur les éléments d'appréciation permettant la comparabilité

L'élaboration des états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 a connu des changements par rapport aux exercices antérieurs pour tenir compte, particulièrement, des aspects suivants :

- L'intégration globale des OPCVM filiales de la Banque (BHO et BHP) par référence à un pourcentage d'intérêts excluant les titres détenus par les sociétés du groupe à des fins de transaction et de placement.
- La mise en évidence des écarts d'acquisition suite à des opérations intervenues sur le portefeuille des titres consolidés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- La mise en équivalence des titres détenus sur l'entreprise associée "T.F Bank", par référence à des capitaux propres retraités pour tenir compte des écarts de conversion déterminés selon la méthode du taux de clôture, depuis l'entrée en périmètre de la susdite entreprise associée.
- La correction de l'incidence de l'application, en consolidation, de la méthode d'impôt différé, après recensement des différences temporaires déductibles et imposables

A des fins comparatives, les états financiers consolidés publiés par la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars - mDT) :

Actifs	31/12/2016	Reclassements													31/12/2016		
	(Publié)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(Retraité)	
AC4	Portefeuille-titres commercial	1 300 057	(953 532)	-	-	-	-	15 528	-	104 362	-	-	-	-	-	-	466 414
AC5	Portefeuille d'investissement	285 188	953 532	-	(433)	-	-	-	433	(104 362)	-	-	-	-	-	-	1 134 358
AC5B	Titres mis en équivalence	9 563	-	(9 563)	-	-	-	-	-	-	-	-	9 580	-	-	-	9 580
AC7	Autres actifs	492 878	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 764)	-	475 114
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 518	-	-	-	-	-	4 518
AC9	Impôt différé Actif	-	-	-	-	-	19 550	-	-	-	-	-	-	-	1 759	-	21 308
Passifs																	
PA6	Impôt différé Passif	-	-	-	-	-	13 069	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13 069
Intérêts Minoritaires		217 036	-	(217 036)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	244 566
Capitaux propres																	
CP2	Réserves consolidées	330 724	-	(330 724)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333 566
CP6	Résultat de l'exercice, part du groupe	102 548	-	(102 548)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 717
Etat de Résultat																	
PR2	Commissions (en produits)	81 617	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	64 130	-	145 747
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	93 187	(4 921)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(193)	-	-	88 073
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	3 558	4 921	-	-	799	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9 278
CH1A	Commissions (en produits)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(64 130)	-	-	(64 130)
CH3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(193)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	193	-	-	-
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(3 109)	-	(3 359)	-	-	-	-	-	-	30 359	-	16	(537)	-	-	(3 631)
CH7	Charges générales d'exploitation	(35 951)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	159	-	-	(35 792)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(14 826)	-	-	-	-	-	-	-	(1 015)	-	-	-	-	-	-	(15 841)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(7 156)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(159)	-	-	(7 315)
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence	(5 143)	-	5 143	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 379)	-	-	-	(5 379)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	368	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	368
CH11	Impôt sur les bénéfices	(22 535)	-	-	-	(11 676)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(34 211)
Part de résultat revenant aux minoritaires		(5 180)	-	5 180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(12 362)	-	(12 362)

- (1) Au Bilan : Reclassement des BTA et des créances rattachées en titres d'investissement.
En Résultat : Reclassement des intérêts sur BTA en revenus du portefeuille investissement.
- (2) Annulation de l'incidence du partage des capitaux propres des filiales et de la mise en équivalence des entreprises associées.
- (3) Ajustement de l'incidence de l'élimination des provisions sur titres consolidés.
- (4) Ajustement de l'incidence de l'élimination des dividendes sur titres consolidés.
- (5) Ajustement de l'incidence de la fiscalité différée active et passive. (Cf. Note 3.4)
- (6) Reclassement en portefeuille commercial du coût des titres détenus sur des filiales à des fins de transaction. (Cf Note 3.1)
- (7) Ajustement du coût des titres détenues par SALIM et Modern Leasing sur l'entreprise associée TFB.
- (8) Reclassement du portefeuille des obligations et créances rattachées détenu par BHO en portefeuille commercial.
- (9) Mise en évidence des écarts d'acquisition sur des filiales et constatation des amortissements corrélatifs. ((Cf. Note 3.2)
- (10) Elimination de pertes sur annulation d'actions TFB (suite à la réduction de son capital)
- (11) Mise en équivalence des titres TFB à base corrigée. ((Cf. Note 3.3)
- (12) Constatation de l'incidence de la dilution du % d'intérêts sur BHO et BHP et correction du résultat de cession de 4.209 actions SALIM chez BH Invest.
- (13) Autres ajustements de reclassements.
- (14) Partage des capitaux propres des entités intégrées globalement à base corrigée et par référence aux pourcentages d'intérêts retraités pour BHO et BHP. (Cf Note 3.1)

Note 3.1. Retraitement des détentions spéculatives :

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les filiales du groupe à des fins de transaction et de placement ont été reclassés parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Il en est de même des titres détenus par la SICAV BHP au capital de la filiale Modern Leasing.

	BHO		BHP		MODERN LEASING	
	Nombre	Montant (mDT)	Nombre	Montant (mDT)	Nombre	Montant (mDT)
SIFIB	2 351	233	-	-	-	-
SALIM	5 365	550	17 814	705	-	-
SOPIVEL	34 279	3 524	-	-	-	-
SIM SICAR	93 452	9 607	-	-	-	-
SGRC	4 400	452	5	-	-	-
BHP	-	-	-	-	-	456
Totaux	139 847	14 366	17 819	705		456
% d'intérêt initial		9,22%		76,43%		52,77%
% d'intérêt corrigé		5,14%		71,17%		52,77%

Note 3.2. Mise en évidence des écarts d'acquisition :

Certaines opérations d'acquisition et de cession de titres opérées au sein du groupe sur les filiales SALIM, SOPIVEL et MODERN LEASING ont mis en évidence des écarts d'acquisition positifs (Goodwill) et négatifs (Goodwill négatif) détaillés comme suit :

Société émettrice des titres sur lesquels est apparu un écart d'acquisition	Montants en mDT					
	Goodwill			Goodwill Négatif		
	Valeur Brute	Amortissements	V.NC	Valeur Brute	Reprise	V.NC
SALIM	5 648	(1 130)	4 518	-	-	-
SOPIVEL	1	(1)	-	64	(64)	-
MODERN LEASING	-	-	-	51	(51)	-
Totaux	5 649	(1 131)	4 518	115	(115)	-

Note 3.3. Mise en équivalence la société "T.F Bank à base corrigée" :

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent exclusivement la société "T.F BANK" :
Les capitaux propres de "T.F BANK", base d'équivalence, se présentent, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comme suit :

Désignation	Au 01/01/2016		Au 31/12/2016	
	En monnaie fonctionnelle	En monnaie de présentation	En monnaie fonctionnelle	En monnaie de présentation
	(€)	(DT)	(€)	(DT)
Capital	49 594 008	94 472 883	19 077 173	39 240 964
Réserves	7 511 161	14 306 877	7 511 161	14 306 877
Résultats reportés	(35 516 835)	(73 871 601)	(12 796 873)	(34 073 474)
Ecart de conversion	-	12 457 128	-	13 766 024
Résultat de l'exercice	(12 796 873)	(27 858 793)	(4 888 400)	(11 605 062)
Totaux	8 791 461	19 506 493	8 903 061	21 635 329

La valeur d'équivalence corrigée au 31 décembre 2016 s'élève à 9.580 mDT et se détaille comme suit :

	Montants en mDT			
	Chez la BH	Chez SALIM	Chez Modern Leasing	Total
+ Coût des titres	53 725	6	6	53 737
- Amortissement du Goodwill	(1 847)	0	(0)	(1 847)
+ Reprise de Goodwill négatif	1 232	(0)	(0)	1 232
± Quote-part dans les réserves et résultats reportés	(44 489)	(5)	(5)	(44 499)
± Quote-part dans le résultat de l'exercice	(5 138)	(0)	(0)	(5 139)
± Quote-part dans l'écart de conversion	6 095	1	1	6 096
= Valeur d'équivalence au 31/12/2016	9 579	1	1	9 580
% de détention directe au 31/12/2016	44,2730%	0,0037%	0,0037%	

Note 3.4. Retraitement de la fiscalité différée :

Les impôts différés actifs et passifs ont été corrigés pour tenir compte des différences temporaires induites, notamment, par les provisions non déduites fiscalement ainsi que par les retraitements de consolidation :

Au 31 décembre 2016, les actifs et passifs d'impôt différé totalisent respectivement 21.308 mDT et 13.069 mDT et peuvent être détaillés comme suit :

	31 Décembre 2016	
	I.D.A	I.D.P
Impôts différés issus des décalages temporaires sur retraitements de consolidation		
Différences fiscales sur provisions non déduites	21 308	-
Différences fiscales sur éliminations internes	-	13 069
Impôts différés enregistrés au bilan	21 308	13 069

4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

4.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2017	31/12/2016
Caisse en dinars	40 994	30 045
Caisse en devises	1 178	543
Change manuel	3 952	2 730
Avoirs chez la BCT en dinars	44 877	66 684
Avoirs chez la BCT en devises	147 436	65 211
Créances rattachées	2 173	1 882
Comptes de Chèques Postaux	279	278
Trésorerie Générale de Tunisie	5 801	1 201
Provisions pour dépréciation	(509)	(209)
Total	246 181	168 365

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions pour dépréciation	(209)	(300)	-	(509)
Total des provisions	(209)	(300)	-	(509)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2017	31/12/2016
Prêts interbancaires	74 042	99 699
Organismes financiers spécialisés	118 967	64 352
Comptes ordinaires banques	3 174	8 095
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(57)	-
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(194)
Total	195 632	171 952

(*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes Nostri en devises	(194)	(300)	-	(494)
Total des provisions	(194)	(300)	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2017, les créances sur la clientèle totalisent 8 049 792 mille dinars contre 6 296 901 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Encours à la clientèle	7 865 819	6 393 083
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	226 989	239 830
Créances contentieuses	486 110	473 760
Échéances à recouvrer en principal	771 151	419 751
Échéances à recouvrer en intérêt	971	-
Créances rattachés	35 299	29 475
Intérêts perçus d'avance	(38 068)	(21 712)
Créances à la clientèle brutes (*)	9 348 271	7 534 187
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(834 330)	(812 393)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(181 203)	(163 661)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(85 225)	(78 474)
Intérêts et autres produits réservés	(197 721)	(182 758)
Total Net	8 049 792	6 296 901

(*) Au 31/12/2017, les créances brutes sur la clientèle totalisent 9 348 271 mille dinars contre 7 534 187 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	675 795	567 480	108 315
Crédits commerciaux et industriels	4 495 945	3 590 466	905 479
Immobilier promoteur	1 123 848	1 004 451	119 397
Immobilier acquéreur contractuel	322 739	329 008	(6 269)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 038 440	994 189	44 251
Autres concours à la clientèle	697 064	369 624	327 440
Crédits sur ressources spéciales	471 508	474 207	(2 699)
Autres	522 932	204 762	318 170
Total des crances brutes (*)	9 348 271	7 534 187	1 814 084

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2017	Agios Réserves 31/12/2016	Variation
Compte courant débiteur	(69 355)	(62 037)	(7 318)
Crédits commerciaux et industriels	(78 081)	(73 613)	(4 468)
Immobilier promoteur	(30 073)	(27 381)	(2 692)
Immobilier acquéreur contractuel	(3 184)	(3 437)	253
Immobilier acquéreur ressources propres	(14 731)	(14 478)	(253)
Autres	(2 297)	(1 812)	(485)
Total General	(197 721)	(182 758)	(14 963)

Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2017, le portefeuille titre commercial totalise 529 056 mille dinars contre 466 415 mille dinars au 31/12/2016 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2017	31/12/2016
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	27 471	35 856
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	Non coté	14 971	340
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	251 182	227 838
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	51 174	25 547
Autres titres de placement	Coté	150 624	154 998
Total 1		495 422	444 579
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		70	80
Créances rattachées aux titres de placement		34 049	22 162
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		(12)	48
Provisions sur titres de placements		(473)	(454)
Total 2		33 634	21 836
Total Net (1+2)		529 056	466 415

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2016	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2017
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	35 856	3 000	(11 385)	-	27 471
Emprunts nationaux - Prêts SNCFT	340	14 631	-	-	14 971
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	227 838	23 344	-	-	251 182
Titres de placement émis par des établissements de crédit	25 547	25 627	-	-	51 174
Autres titres de placement	154 998	28 433	(39 631)	6 824	150 624
Total	444 579	95 035	(51 016)	6 824	495 422

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 346 331 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 1 134 358 mille dinars au 31 décembre 2016.

	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participations	101 586	94 483
Fonds à capital risque	356 274	166 885
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	4 709	4 770
Bons de trésor	944 610	926 420
Créances rattachées sur BTA	32 668	27 487
Provisions pour dépréciation des participations	(37 295)	(35 295)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(56 221)	(50 392)
Total Net	1 346 331	1 134 358

Les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	17 120	15 798
Immobilisations corporelles d'exploitation	195 211	158 980
Immobilisations corporelles hors exploitation	8 949	8 949
Immobilisations corporelles en cours	12 746	5 303
Amortissements des immobilisations incorporelles	(14 497)	(13 059)
Amortissements des immobilisations corporelles	(97 285)	(86 151)
Provisions pour dépréciation des participations	(4 727)	(4 727)
Total Net	117 517	85 093

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 344 301 mille dinars contre 475 115 mille dinars au 31/12/2016 se détaillant ainsi :

Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	27 980	9 830
Prêts au personnel	23 100	20 913
Etat et collectivités locales	21 248	14 801
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	2 569	1 651
Total Net	344 301	475 115
	-	-

4.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 864 172 mille dinars contre 1 365 405 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	463 900	317 350
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	1 089 050	847 950
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	-	-
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
Total	1 864 172	1 365 405

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 5 926 532 mille dinars contre 5 175 577 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires	2 067 674	1 556 632
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 238 963	1 070 978
Bons à échéance et valeurs assimilées	637 583	665 522
Dettes rattachées	29 741	30 675
Charges constatées d'avance	(11 642)	(4 675)
Valeurs non imputées	-	-
Total	5 926 532	5 175 577

	31/12/2017	31/12/2016
Dépôts a vue	2 073 014	1 559 869
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 422 141	1 210 795
Comptes ordinaires en dinars convertibles	49 680	38 139
Comptes ordinaires en devises	595 854	307 698
Dettes rattachées	5 339	3 237
Dépôts d'épargne	1 835 018	1 681 349
Comptes d'épargne logement	518 323	513 705
Comptes d'épargne logement EL JADID	259 886	246 433
Comptes spéciaux d'épargne	986 056	873 036
Comptes d'épargne études	20 869	17 537
Comptes d'épargne Capital +	49 884	30 638
Dépôts à échéance	1 894 644	1 762 500
Autres sommes dues à la clientèle	123 856	171 859
Total Net	5 926 532	5 175 577

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2017 un solde de 1 402 841 mille dinars contre 1 001 711 mille dinars au 31/12/2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Fonds budgétaires	565 052	573 684
Ressources extérieures	257 717	105 863
Dettes rattachées aux ressources spéciales	512	576
Emprunts obligataires	93 728	52 335
Autres emprunts matérialisés	268 972	165 749
Emprunts subordonnés	196 190	90 427
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	13 023	7 614
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	4 113	3 879
Autres fonds empruntés	1 136	1 514
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	2 400	69
Total	1 402 841	1 001 711

Note 11 - Autres passifs

	31/12/2017	31/12/2016
Organismes sociaux	3 143	3 211
Personnel	(163)	28
Etat et collectivités locales	28 330	18 304
Fournisseurs	46 783	35 078
Commissions de garantie et de change	1 919	1 647
Exigibles après encaissement	99 795	79 115
Siège et succursales	51 717	-
Provisions pour risques et charges	138 542	74 391
Impôts sur les sociétés	53 272	20 144
Comptes de régularisation passifs	55 153	54 422
Divers	189 337	160 654
Total	667 828	446 994

4.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux propres		
Capital	238 000	170 000
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	109 464	82 717
Total	796 703	586 283

A la date du 31-12-2017, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars contre 170 000 000 dinars au 31-12-2016 suite à une augmentation de capital de 6 800 000 actions en numéraire et 6 800 000 actions gratuites.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève au 31 Décembre 2017 à 796 703 mille dinars contre 586 283 mille dinars au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	428 567	114 504	543 071	317 576	84 221	401 797
SICAF BH Epargne Investissement	747	(129)	618	552	(176)	376
TFB	4 629	(9 115)	(4 486)	(1 502)	(5 379)	(6 881)
Société STIMEC	(476)	(60)	(536)	(488)	(9)	(497)
Société BH Invest	2 176	156	2 332	2 122	117	2 239
SICAV BH-Obligataire	(2 868)	321	(2 547)	(295)	411	116
Assurances SALIM (*)	6 974	1 086	8 060	6 692	971	7 663
Société SIM SICAR	1 320	75	1 395	1 080	145	1 225
Société SOPIVEL	2 485	328	2 813	2 194	914	3 108
Société Général Recouvrement	2 147	474	2 621	2 103	179	2 282
Modern Leasing (*)	5 150	1 693	6 843	4 875	1 275	6 150
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	449 239	109 464	558 703	333 566	82 717	416 283

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2017 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Banque de l'Habitat	-	-	-	-	-	-
SICAF BH Epargne Investissement	7 234	(113)	7 121	7 062	(155)	6 907
TFB	(270)	(1)	(271)	(6)	1	(5)
Société STIMEC	(74)	(80)	(154)	(91)	(12)	(103)
Société BH Invest	1 517	95	1 612	1 484	71	1 555
SICAV BH-Obligataire	129 786	5 926	135 712	174 457	7 584	182 041
Assurances SALIM	26 567	2 953	29 520	25 022	2 849	27 871
Société SIM SICAR	7 232	67	7 299	7 018	129	7 147
Société SOPIVEL	2 197	234	2 431	1 966	675	2 641
Société Général Recouvrement	623	139	762	610	52	662
Modern Leasing	13 975	1 515	15 490	13 729	1 150	14 879
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
Total	189 974	10 788	200 762	232 203	12 363	244 566

Le résultat par action se présente comme suit :

Résultat de l'exercice en dinars (1)	109 464 197
Nombre des actions début de période	34 000 000
Augmentation du capital	13 600 000
Actions gratuite	6 800 000
Actions en numéraire	6 800 000
Date de l'augmentation du capital	15/12/2017
Nombre des actions fin de période	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	41 098 082
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,663

4.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

Note 13 - Engagements donnés

Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs eventuels	27 735	2 331 500	-
Caution et aval	27 735	600 989	-
Crédit documentaire	-	452 150	-
Actifs donnés en garantie	-	1 278 361	-

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	980 052	29 305
de financement	-	980 052	-
sur titres	-	-	29 305

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2017	31/12/2016
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	101 974	195 686
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	354 904	370 334
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 600	2 461
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	5 071	4 202
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 474	1 474
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	514 028	524 919
Total	980 052	1 099 075

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	29 545	1 529	237 755
de financement	29 545	1 529	237 755

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2017 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	-	121 150	-
de garantie de la clientèle	-	121 150	-

4.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 524 891 mille dinars au 31/12/2017 contre 405 440 mille dinars au 31/12/2016 et se détaillent ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	2 578	2 921
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	84	80
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	6 816	5 132
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	409 100	312 807
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	50 955	36 547
Intérêts de retard sur crédits	17 273	12 434
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	11 599	11 763
Intérêts assimilés sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	-	-
Intérêts assimilés sur comptes de prêts BCT	-	37
Reports sur opérations de change à terme de couverture	10 798	7 584
Commissions sur engagements de garantie	10 950	8 971
Commissions sur lettres de garantie	896	1 022
Commissions de compte sur opérations de crédit	1 239	1 539
Commissions de découvert sur opérations de crédit	2 523	3 761
Commissions sur billets de trésorerie	33	65
Total	524 891	405 440

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 172 162 mille dinars au 31/12/2017 contre 145 747 mille dinars au 31/12/2016. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	42 691	37 413
Commissions sur effets à l'encaissement	62	64
Commissions sur effets à l'escompte	701	530
Commissions sur opérations diverses sur effets	575	505
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	11 352	10 170
Commissions sur opérations de virements	16 871	13 513
Commissions sur opérations sur titres	7	2
Frais de tenue des comptes	13 123	12 629
Commissions sur commerce extérieur et change	6 550	4 072
Commissions sur domiciliation et modification de titres	206	204
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	5 943	3 722
Commissions sur virements et chèques en devises	401	146
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	1 956	1 430
Autres commissions	36 458	30 249
Commissions sur opérations monétiques	6 234	5 493
Commissions d'étude	20 447	17 437
Commission de gestion	2 919	2 466

Frais additionnels des prêts	-	-
Primes émises nettes	84 507	72 583
Total	172 162	145 747

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 115 957 mille dinars contre 88 073 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur BTCT	-	-
Produits sur emprunts nationaux	1	2
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	6 152	8 998
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	207	401
Gains nets sur opérations de change	54 948	14 237
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Pertes nettes sur titres de placement	-	(193)
Pertes nettes sur opérations de change	(19 138)	-
Total des charges	(19 138)	(193)
Total	115 957	88 073

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2017, le revenu du portefeuille d'investissement est de 12 475 mille dinars contre 9 278 mille dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 920	1 180
Jetons de présence perçus	108	104
Intérêts et revenus des titres d'investissements	10 447	7 994
Total	12 475	9 278

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité.

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2017, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 347 185 mille dinars contre 257 835 mille dinars au 31/12/2016 détaillés comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(15 508)	(12 050)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(25 807)	(9 086)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(19 403)	(18 858)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(415)	(315)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(63 361)	(54 411)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(111 225)	(96 650)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(1 190)	(1 467)
Intérêts sur ressources spéciales	(10 033)	(7 067)

Emprunts obligataires	(21 435)	(17 809)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(117)	(34)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(51 662)	(33 414)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(436)	(342)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(26 593)	(6 332)
Total	(347 185)	(257 835)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 46 893 mille dinars au 31 décembre 2017 contre 63 383 mille dinars au 31 décembre 2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(138 239)	(127 330)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(76 924)	(72 805)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(28 297)	(36 232)
Variation de la provision pour sinistre	(4 102)	(634)
Variation des autres provisions techniques	7 315	(4 010)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(6 486)	(11 878)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(26 694)	(78)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(140)	(86)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 911)	(1 607)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	91 346	63 947
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	81 903	50 819
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	10 755	7 067
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	-	-
Total	(46 893)	(63 383)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 7 917 dinars au 31 décembre 2017 contre 3617 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(10 911)	(8 494)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(14 816)	(2 499)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	(30)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	2 994	4 877
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	3 183	3 901
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(189)	976
Total	(7 917)	(3 617)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2017, les autres produits d'exploitation totalisent 46 217 dinars contre 43 626 dinars au 31/12/2016 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits accessoires	9 825	10 693
Produits sur opérations d'assurance	2 276	4 617
Autres charges non imputables	33 080	27 320
Récupération de frais postaux	227	194
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	809	802
Total	46 217	43 626

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 337 dinars au 31 décembre 2017 contre 368 dinars au 31/12/2016 détaillé ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Pertes provenant des activités ordinaires	(2)	(14)
Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	(1)
Pertes exceptionnelles	(2)	(13)
Gains provenant des activités ordinaires	339	382
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	95	248
Profits exceptionnels	244	134
Total	337	368

Notes 25 – Impôt sur les bénéfiques

	31/12/2017	31/12/2016
Impôts différés	(3 006)	(11 589)
Impôts sur les sociétés	(57 155)	(22 623)
Total	(60 161)	(34 212)

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2017 ont atteint un montant de 783 945 mille dinars contre 607 307 mille dinars en fin de période 2016, soit une variation négative de 176 638 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2017	2016	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(400 880)	868 547	(1 269 427)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(248 356)	(820 539)	572 183
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	436 787	(234 544)	671 331

Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	35 811	14 237	21 574
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(176 638)	(172 299)	(4 339)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(607 307)	(435 007)	(172 300)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(783 945)	(607 307)	(176 638)
Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:			
		2017	2016
Comptes Nostri en dinars		3 174	8 095
Comptes IBS		21 952	11 071
Caisse en dinars		40 994	30 045
Caisse en devises		1 178	543
Avoirs chez la BCT en dinars		22 925	55 613
Change manuel		3 951	2 730
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J		-	-
Valeurs non imputées et autres sommes dues		(56)	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)		27 471	35 856
Prêts à la BCT en dinars < 90 j		-	-
Comptes de chèques postaux-CCP		279	278
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises		-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars		-	-
Total		(783 945)	(607 307)

4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

L'émission d'un emprunt subordonné d'un montant plafonné de 50 000 à 70 000 mille dinars

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat -BH-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE DE LA « BANQUE DE L'HABITAT » AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe de la BANQUE DE L'HABITAT, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Banque de l'Habitat (BH) au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité et/ou d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 tel que modifié par les textes subséquents ;
- L'indisponibilité d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties hypothécaires prises en compte par la Banque ;
- L'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client. En conséquence, les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;
- Le défaut de prise en compte d'une manière exhaustive des créances portées à l'actif au niveau du tableau des engagements ainsi que les faiblesses observées au niveau des procédures de rapprochement entre les données comptables et le tableau des engagements.

Les risques liés à l'altération des données relatives aux créances classées ainsi qu'à la justification des soldes comptables ont fait l'objet d'une provision de 16 137 KDT ;

- L'existence de déséquilibres entre les positions de change converties au cours en vigueur à la date de clôture et les contrevaieurs de ces positions telles qu'issues de la comptabilité tenue en TND au niveau du bilan et de l'hors bilan respectivement pour 104 KDT (créateur) et 303 KDT (débiteur);

2.2. Les soldes comptables abritant les ressources et les emplois relatifs aux fonds budgétaires confiés par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. Ainsi, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

L'incidence éventuelle de ces observations sur les états financiers serait tributaire des résultats des travaux de justification entamés conjointement par la Banque et les services du Ministère des Finances.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

La banque ne nous a pas communiqué le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « TFB » relatifs à l'exercice 2017.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ladite société, sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque de l'Habitat –BH- relatifs à l'exercice 2017.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1.Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe de la Banque de l'Habitat est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2012-20.

Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 8 049 793 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 100 758 KDT et à 197 720 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Groupe BH concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2.Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2017 totalisent 524 891 KDT (soit 64% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
- La conformité par le Groupe Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3.Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Question clé d'audit (Suite)

Au 31 décembre 2017, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 195 792 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 944 610 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 251 182 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du

portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- En levée de la réserve formulée au titre de l'exercice 2016 et comme explicité au niveau de la note aux états financiers n°3 « Eléments d'appréciation permettant la comparabilité » , le Groupe BH a mis en place une solution permettant la mécanisation de ses états financiers consolidés.

Certaines techniques de consolidation des comptes ont été modifiées, les données comparatives de l'exercice 2016 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 536 638 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 8 011 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 372 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Les risques encourus sur un groupe de société s'élèvent au 31 décembre 2017 à 119 441 KDT. Les engagements de ce groupe, qui connaît des difficultés financières, n'ont pas été couverts par des provisions compte tenu des perspectives d'amélioration liées au programme de restructuration en cours de réalisation.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société «ASSURANCES SALIM» arrêtés au 31 décembre 2017, la société «ASSURANCES SALIM» a constaté la provision mathématique sur le contrat assurance groupe décès en garantie des prêts immobiliers DHAMEN, conclu avec la « Banque de l'Habitat », en se référant à la nouvelle fiche technique déposée le 29 janvier 2010. La nouvelle fiche utilise une base individuelle contrat par contrat, et en retenant la règle de la mutualisation entre assurés étant donné que le tarif est uniforme quelque soit la tranche d'âge, ainsi que les bases techniques prévues par l'arrêté du 05 janvier 2009. En 2010, la société a conclu un traité de réassurance en quote-part au titre du produit « DHAMEN ».
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Placement » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ Les emplois en valeurs mobilières enregistrent au 31 décembre 2017, 80,48 % du total actif dépassant ainsi le seuil de 80 % fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

- ✓ Les emplois en actions « SICAV BHO » représentent à la clôture de la période 5,28 % de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 5 % prévu par l'article 2 de la loi n°2001-2278 portant application des dispositions de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SIM SICAR » arrêtés au 31 décembre 2017, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à la valeur d'usage (pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placements à long terme non cotés à leur valeur mathématique).

Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 et antérieurs et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Obligataire » arrêtés au 31 décembre 2017,
 - ✓ La société « SICAV BH Obligataire » emploie 27,10% de son actif en liquidité, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions de l'article 29 du code des Organismes de Placement Collectif.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité Du Groupe BH à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Tunis, le 10 avril 2018

**C.W.T
Cabinet Walid TLILI**

Walid TLILI

**A.C.B
Audit & Consulting Business**

Zied KHEDIMALLAH